

Adresse de la société populaire de Gaillon (Eure) qui invite la Convention à rester à son poste, car les rênes de la République ne peuvent être confiées à des mains plus sûres, en annexe de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Gaillon (Eure) qui invite la Convention à rester à son poste, car les rênes de la République ne peuvent être confiées à des mains plus sûres, en annexe de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 297;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28234_t1_0297_0000_9

Fichier pdf généré le 30/03/2022

mum et tous vos travaux pénibles ont excité notre admiration et augmenté notre amour pour la Convention nationale.

Soyez toujours les mêmes, montrez vous toujours les dignes représentans d'un peuple libre, et les despotes de l'Europe courberont bientôt leurs têtes orgueilleuses devant la majesté républicaine; leur existence précaire et les efforts de leur crainte sont le signal de leur chute prochaine.

La petite commune de Gonfaron, déjà dépeuplée par les nombreuses levées qui se sont faites dans son sein, vous offre encore ses cent bras nerveux pour terrasser les ennemis de la France libre; elle sera toujours jalouse de rallier ses forces autour de la Convention pour l'affermissement de la République une et indivisible ».

T. CANASSAN (*présid.*), ROUSSE (*secrét.*).

CXLIX

[*La Sté popul. de Grasse, à la Conv.; 14 germ. II*] (1).

« Encore une fois, du haut de la Montagne, sur laquelle vous êtes placés, vous avez déjoué les complots liberticides de ces hommes qui voulaient nous redonner des fers, vous avez parlé et la République a été victorieuse.

Législateurs, votre énergie épouvante les tyrans coalisés contre la liberté. Le souvenir de nos droits fera toujours courber leurs têtes coupables sur les pieds de la Sainte Montagne. Nous avons applaudi à vos travaux; la punition des conjurés peut seule venger l'attentat commis contre la divinité des Français. Vous seuls pouvez sauver le vaisseau de la République; fermes à votre poste jusqu'à la paix, frappez les têtes de tous ceux qui oseraient dévier du chemin de la vertu; c'est par là que vous continuerez à mériter l'estime de tous les sans-culottes ».

MORER (*présid.*), FABRE (*vice-présid.*), JULLIEN, BOULAY cadet, BÉRENGER, MARTININI, BAYON [et 80 signatures illisibles].

CL

[*La Sté popul. de Gaillon, à la Conv.; s.d.*] (2).

« Représentans du peuple,

Il est donc vrai que de vils intrigans, des hommes revêtus du caractère sacré de la confiance nationale avaient abusé de ce titre même pour essayer de vendre au despotisme la liberté. Cette liberté dont la défense leur était confiée.

Il est donc vrai qu'il peut exister des hommes assez profondément pervers pour imaginer la ruine de leur patrie et n'en pas mourir de désespoir, assez aveugles pour ne pas sentir que leurs affreuses machinations les conduiront plus tôt ou plus tard à l'échafaud.

Certes, ils ne sont plus, ces temps où l'on pouvait presque impunément trafiquer de la liberté des hommes; l'œil pénétrant des comités de salut public et de sureté générale, les regards perçants de cette Montagne sainte qui les étend sur toute la surface de la République, otent à la perfidie toutes ses ressources; à peine est-elle conçue qu'elle est découverte, elle va payer sur le champ la peine réservée à la scélératesse, à l'amour de la dénonciation et à la noirceur de la trahison.

Représentans, le crime doit être étonné des coups qui lui ont été portés. Il existe cependant encore des ennemis, ils existent mais ils ne trouveront pas de retraite quoiqu'ils observent pour dérober à votre surveillance leurs sinistres complots; les fils ne vous en échapperont pas.

Que les têtes de tous les conspirateurs tombent; le sol français ne doit plus être foulé que par des hommes dignes de la liberté.

Pour vous, ressemblez toujours à vous mêmes, restez à votre poste; les rênes de la République ne peuvent être confiées à des mains plus sûres. Si une poignée de factieux osent vous menacer, leur audace n'est point faite pour vous effrayer. Si vos cœurs étaient susceptibles de crainte, ils auraient de quoi se raffermir, vous avez 26 millions d'hommes qui ont juré de vivre ou de mourir avec vous. S. et F. ».

CLÉMENT (*présid.*), AUSIOT (*secrét.*).

CLI

[*La Sté popul. de Die, à la Conv.; s.d.*] (1).

« Citoyens représentans,

Les membres composant la société populaire de Die, régénérée, n'ont pu entendre les rapports mémorables de St Just au nom du comité de salut public, sans frémir d'indignation. Nous les avons mis à la discussion de chacune de nos séances, afin de démasquer tous les traîtres, de nous prémunir contre les malveillans et de nous nourrir de la haine qu'inspirent les intrigans de tout genre.

Qu'ils tremblent les partisans de Pitt, Condé et Cobourg! L'œil des sans-culottes découvrira tous leurs repaires. Qu'ils tremblent les ennemis du peuple! La hache de la loi est suspendue sur leurs têtes. Qu'ils tremblent ceux qui oseraient méconnaître nos augustes représentans; nous avons prêté le serment terrible de former de nos corps un rempart inexpugnable et d'exterminer tous les ennemis du peuple. Fidèles à nos sermens, nous saurons vaincre ou mourir. Représentans, soyez fermes et inébranlables à votre poste; comptez sur notre active surveillance; déjouez toujours les complots de tous les traîtres et assurez à jamais le triomphe de la liberté et de l'égalité ».

LAMORT (*présid.*), VALLENTIN (*secrét.*), ROUSSET (*secrét.*).

(1) C 303, pl. 1103, p. 18. Départ du Var, auj. A.-Marit.

(2) C 303, pl. 1103, p. 19. Départ. de l'Eure.

(1) C 303, pl. 1103, p. 20. Drôme.